

**République Française**

**Département de Savoie**

**Commune de Motz**

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 décembre 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Vendredi 06 décembre 2024 à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejey, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gérard Clerc (pouvoir à Monsieur Denis Jeantet), Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Dejey)

Quorum : 5

Convocation : 02 décembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejey est désignée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 novembre 2024**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 novembre 2024.

### **Avenant de sous-traitance pour le lot 6 du marché de construction de la Maison d'Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux relatifs au lot 6 « menuiseries extérieures bois – occultations » ont été confiés à l'entreprise CBE – Saint Ondras (Isère).

Il présente l'avenant 1 de sous-traitance, au nom de l'entreprise P.B.F Plombiers – Miroitiers pour l'aide apportée pour la pose des menuiseries extérieures.

Le montant de l'avenant s'élève à 4000 euros HT, et n'engendrera aucun coût supplémentaire sur le coût total des travaux.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte cette déclaration de sous-traitance
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Création d'un poste permanent d'adjoint administratif pour un temps de travail de 28 heures par semaine**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 janvier 2024, la commune a créé un poste d'adjoint administratif contractuel d'un an, pour un temps de travail de 28 heures par semaine.

En raison des tâches à effectuer, il propose de pérenniser ce poste en créant un emploi permanent pourvu par un fonctionnaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, catégorie C, à temps non complet de 28 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

## **Vente de terrains**

À la suite de la réunion du conseil municipal du 08 novembre dernier, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Daniel Martins et Madame Delphine Rey afin de répondre à leur demande d'acquisition des parcelles cadastrées B 754-1327-1323, constructibles et enclavées dans leur propriété.

Le prix de vente de 70 €uros le m<sup>2</sup> a été accepté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de vendre les parcelles B 754-1327-1323 à Monsieur Daniel Martins et Madame Delphine Rey
- fixe le prix de vente des parcelles à 70 euros le m<sup>2</sup>
- précise qu'il sera nécessaire qu'une convention pour le passage des réseaux d'eau et d'assainissement soit conclue entre Grand Lac et les futurs acquéreurs.

## **Questions diverses**

- Collecte des sapins de Noël

Comme chaque année, Grand Lac propose d'organiser une opération de collecte et de broyage des sapins de Noël sur les communes du territoire, dans le but notamment d'éviter les dépôts sauvages et de promouvoir la pratique du broyage.

La commune de Motz s'est associée à cette opération. Deux points de collecte des sapins seront mis en place sur la commune (l'un près du cimetière et le second près de la salle des fêtes).

La séance est levée à 20h00

# INFORMATIONS GENERALES



Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et le personnel communal ont le regret de vous faire part du décès de Monsieur Roland REMONDAT, âgé de 67 ans, conseiller municipal depuis 2020 et ancien agent technique de la commune de 2008 à 2017, et présentent leurs sincères condoléances à sa famille

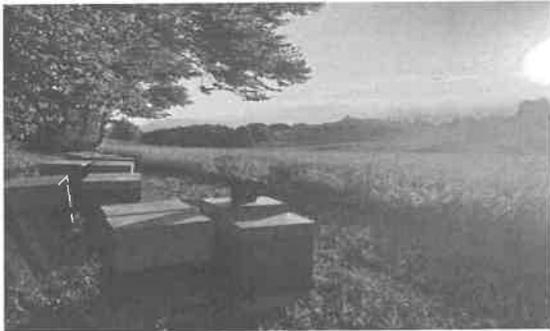
---

## Découverte de notre commune et de ses habitants



Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présent sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse 😊



### Les Ruchers de Stéphanie

368 route des Vignes à Motz - 06 85 81 01 86

Miel, gelée royale, pain d'épices, propolis, bonbons au miel et nougat.

Vente à la ferme tous les samedi de 10h à 12h.

### Marché de Noël à la Ferme

ce samedi 14 décembre de 10h à 12h

Dégustation et vente de Raclette par le Colporteur Chautagnard ainsi que de nombreux stands : les pains d'Agnès, les chocolats de Cédric Revillard, les confitures de Nathalie et la présence de l'étoile verte.

Le vin chaud sera offert !



Le Motz Gourmand et Les Ruchers de Stéphanie

---

## Boîte à jeux

Reprise des après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC  
Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie  
Prochains rendez-vous :

Le **Lundi 16 décembre 2024 de 14h00 à 17h00**

Ouvert à tous

**Transport possible** – sur inscription en mairie (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h



## CHASSEURS ET TIREURS SPORTIFS

Créez votre compte personnel SIA avant le 31 décembre 2024 pour conserver vos droits à détenir une arme sur [sia.defenseurs.interieur.gouv.fr](http://sia.defenseurs.interieur.gouv.fr)

## Vous avez besoin d'aide ?

La préfecture de la Savoie peut vous accompagner dans cette démarche

**Préfecture de la Savoie**, Place Caffie à Chambéry  
Tous les mercredis de 13h45 à 16h30  
☎ Rendez-vous au 04 79 75 52 56

**Sous-préfecture d'Albertville**, 86 rue Jean-Baptiste Mathias à Albertville  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h  
☎ Rendez-vous au 04 79 10 41 46

**NOUVEAU** **Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne**, Rue de la Sous-Préfecture  
Vendredi 15 novembre, vendredi 29 novembre et lundi 2 décembre, de 9h à 17h  
☎ Rendez-vous au 04 79 75 52 56

**NOUVEAU** **Maison cantonale de Modane**, 9 place Sommeille  
Lundi 25 novembre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
☎ Rendez-vous au 04 79 75 52 56



Scannez pour créer votre compte



## Fermeture Secrétariat de Mairie

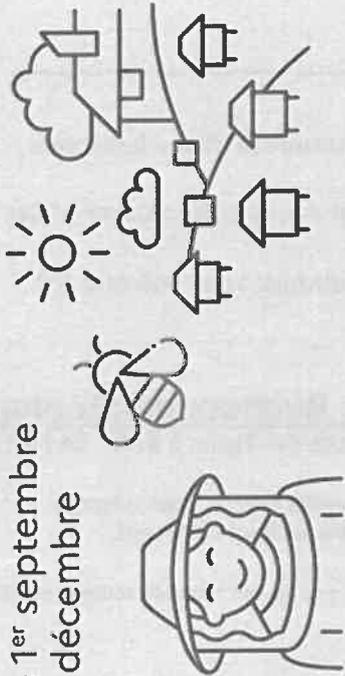
Le secrétariat de mairie sera fermé  
du Lundi 23 décembre 2024 au Samedi 28 décembre 2024 inclus

Pour toute demande urgente, les élus resteront à votre disposition sur rendez-vous  
Merci à tous de votre compréhension

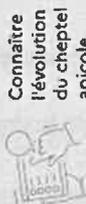
*Fermeture  
exceptionnelle*

# Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre  
et le 31 décembre



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître  
l'évolution  
du cheptel  
apicole



Améliorer  
la santé  
des abeilles



Mobiliser  
des aides  
européennes

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

## Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)